

Membres présents

ARCHAMPS	A RIESEN, S BEN OTHMANE
BEAUMONT	M GENOUD,
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES,
CHEVRIER	A CUZIN,
COLLONGES-SOUS- SALEVE	V THORET-MAIRESSE,
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY,
FEIGERES	M GRATS,
JONZIER-EPAGNY	M MERMIN,
NEYDENS	C VINCENT,
PRESILLY	L DUPAIN,
ST-JULIEN-EN- GENEVOIS	J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON,
SAVIGNY	B FOL,
VALLEIRY	A MAGNIN,
VERS	J LAVOREL
VIRY	L CHEVALIER, F DE VIRY,
VULBENS	F BENOIT,

Membre représenté V LECAUCHOIS par J-C GUILLON,

Membre absent : J-L PECORINI,

Invités J-Y Machard, Président Syr'Usse
Membres commission environnement/transition énergétique

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information/débat	2
1. Présentation du syndicat de rivières des UsseS SYR'USSES en présence de Jean-Yves Mâchard, son Président	2
III. Compte-rendu des commissions.....	2
IV. Délibérations	2
1. Economie : acquisition à titre onéreux d'un terrain pour la densification de la ZA du Juge Guérin à Beaumont.....	2
2. Mobilité : tramway - acquisition d'une emprise foncière de la parcelle AL206 sur la commune de la Saint-Julien-en-Genevois	4
V. Information/débat (suite).....	5
1. Point d'avancement Viarhônâ	5
VI. Divers	7
1. France Services : permanences itinérantes et portage financier	7
2. Stratégie de communication – association des élus du Bureau	7
3. Bureau en commune le 15 novembre prochain.....	8

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Présentation du syndicat de rivières des Usses SYR'USSES en présence de Jean-Yves Mâchard, son Président

Diaporama joint au présent compte-rendu.

JY Machard souligne qu'il a été décidé de travailler sur un contrat de milieux plutôt qu'un contrat de rivière. En effet, le contrat de milieux est plus allégé et opérationnel, avec inscription de fiches action certaines d'être réalisées et dure 3 ans au lieu de 6 pour un contrat de rivières.

Il précise que le contrat de milieux permet à la collectivité de rester maître d'ouvrage de ses actions tout en bénéficiant de subventions bonifiées de l'Agence de l'Eau. Les communes concernées sont Jonzier, Savigny, Dingy pour le Fornant et Vers pour le Flon.

Par ailleurs, il évoque la saturation de certaines stations d'épuration, ayant un impact sur la rivière et la qualité de l'eau. Des actions sont à mener pour améliorer la situation.

M Mermin indique que la station macrophyte de Jonzier, comme celle de Savigny sont effectivement surchargées. Ne serait-il pas possible de travailler avec la commune de Minzier sur une station plus importante ?

E Rosay précise que les services de la Communauté se sont rapprochés de la Communauté de Communes Usses et Rhône ainsi que Syr'Usses dans la volonté de travailler ensemble sur cette problématique. Une solution a été proposée, mais qui engendre deux contraintes : d'une part la difficulté de redonner au milieu un minimum d'eau et d'autre part la mise en place d'une pompe de relevage. Les services de la Communauté n'ont eu pour l'instant aucun retour sur leur proposition.

F Perrin ajoute qu'effectivement un projet de traitement en lien avec Usses et Rhône a été discuté techniquement pour améliorer le milieu. Un tel projet inter-collectivités ne peut se réaliser que s'il résulte d'une volonté politique forte.

JY Machard souligne qu'il est également possible de traiter les nitrates et les phosphores à la sortie des stations macrophytes. Des techniques existent, qui peuvent constituer des actions à inscrire dans le contrat de milieux pour bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau.

Concernant le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) il serait intéressant d'avoir une fiche action concerne le captage de Saint Blaise, exploité par la CCG, pour lequel il serait souhaitable que le trop plein puisse être redonné au milieu.

F Perrin indique que des travaux sont nécessaires pour capter de manière correcte pour ensuite rendre le trop plein au milieu. Des réflexions sont en cours à ce sujet.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Délibérations

1. Economie : acquisition à titre onéreux d'un terrain pour la densification de la ZA du Juge Guérin à Beaumont

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Suite aux dispositions de la Loi NOTRe, du 7 août 2015, la Communauté de Communes est en charge, depuis le 1er janvier 2017, de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activités économiques (ZAE) sur son territoire.

En vue de l'objectif Zéro Artificialisation Net (ZAN), il apparaît nécessaire de procéder à la densification des ZAE existantes. La collectivité ayant été informée de la vente d'un terrain sur la ZA du Juge Guérin à Beaumont, elle est entrée en négociation avec le propriétaire. Ce dernier est actuellement en contact avec un entrepreneur ; cependant, le foncier restant, soit environ 1 426 m², sur les parcelles B1552, B1555, B1557, pourrait être cédé à la collectivité.

Comme le prévoit l'article L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de la collectivité ont sollicité l'Avis de de la Direction Départementale des Finances Publiques, rendu le 3 août dernier. La valeur vénale du terrain identifié a été estimée à 105 000 €, soit environ 66 €/m² (sur la base de la demande initiale portant sur 1 600 m²).

Compte-tenu de la raréfaction du foncier et du caractère stratégique que revêt ce tènement en vue de la densification de cette zone d'activité, il est proposé d'acquérir les 1 426 m² restants (environ) situés sur les parcelles B1552, B1555, B1557, au prix de 113 €/m², représentant un montant de 161 138 €. Cette action s'inscrit dans la politique de développement économique de la CCG, qui consiste à acquérir du foncier en zone d'activité économique afin de le mettre à bail à des entreprises du territoire.

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'acquisition à titre onéreux, auprès de la SCI LES FRONTIERES, d'un terrain d'une surface de 1 426 m² situé sur les parcelles B1552, B1555, B1557 sur la ZA du Juge Guérin à Beaumont, au prix de 113€/m² soit 161 138 € ;

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document afférant à cette acquisition.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M De Smedt souhaite savoir à quel prix sera revendu le terrain.

F Benoit répond qu'il est prévu de faire une opération blanche et donc de le vendre à 113 € le m².

PJ Crastes indique que le prix des terrains économiques a largement évolué ces dernières années. Les logiques d'un prix de revente à 30 ou 40 € le m² ne sont plus d'actualité. Les derniers terrains vendus sur Archparc avoisinaient les 100 € le m².

Il convient de s'interroger si les collectivités ont encore vocation à subventionner les terrains économiques en prenant à leur charge une partie du cout d'aménagement. La réponse est de moins en moins évidente.

Il souhaite savoir quels sont les prospects pour le terrain qu'il est proposé d'acquérir aujourd'hui.

F Benoit indique que les négociations ne sont pas suffisamment avancées pour évoquer les prospects aujourd'hui. Le projet pour ce tènement est de densifier pour concentrer l'activité économique.

M Genoud constate que l'évaluation des Domaines est à 66 € le m², ce qui s'écarte beaucoup par rapport au prix proposé. Il comprend la logique de l'achat mais s'interroge sur l'opportunité que la Communauté soit un intermédiaire dans ce dossier.

F Benoit signale qu'il s'agit d'une opération blanche pour la collectivité. Elle est intéressante dans le sens où elle permet de maîtriser le devenir du tènement avec la mise en place d'un bail à construction.

M De Smedt note que le prix du terrain pour la zone artisanale de l'Ecoparc est de 62 € le m², 55 € le m² pour les zones d'activités. Une autre étape est franchie avec prix.

PJ Crastes souligne que les derniers terrains vendus sur la Technopôle avoisinaient les 100 € le m². Quoiqu'il en soit, le coût du foncier représente entre 1 à 2% du cout du projet. Il convient de savoir si les collectivités ont toujours vocation à subventionner le foncier économique.

F Benoit rappelle que le coût d'aménagement moyen était de l'ordre de 100 à 110 € le m² en 2013. La question politique du coût de revente se pose.

PJ Crastes observe qu'il convient de savoir quel objectif est poursuivi. S'il s'agit uniquement de revendre à un porteur de projet, l'intervention de la collectivité n'est pas justifiée. En revanche, elle pourrait avoir tout intérêt à le faire si elle maîtrise le foncier en vue de négocier le programme du projet.

2. Mobilité : tramway - acquisition d'une emprise foncière de la parcelle AL206 sur la commune de la Saint-Julien-en-Genevois

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation du projet du Tramway Genève – Saint-Julien, en tant que Maître d'Ouvrage, la Communauté de Communes du Genevois doit acquérir certains fonciers privés.

La parcelle AL0206 située sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, est concernée par le projet, sur une emprise totale de 324 m². Cette dernière est nécessaire à la réalisation des continuités piétonnes et cyclables dans le cadre des travaux du tramway.

La parcelle AL0206 appartient à la COPROPRIETE LE PARC DU BOIS GENTIL, représentée par le Syndic de Copropriété CITYA HAUTE-SAVOIE, situé au 8 Avenue du Ternier à Saint-Julien-en-Genevois. Cette parcelle présente par ailleurs un usage public portant aménagement du tramway sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois et à ce titre doit faire l'objet d'une régularisation (classement) dans le domaine public.

Les négociations foncières ont été menées par la société Teractem.

Le prix proposé est de 116 830 €, qui se compose comme suit :

- Valeur vénale : 324 m² x 325 € / m² = 105 300 € ;
- Indemnité de remploi : 11 530 €

Soit : 116 830 €, hors frais de notaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,

Vu la déclaration d'utilité publique n°PREF/DRCL/BAFU/2015-0035 du 2 Novembre 2015 portant aménagement du tramway sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, à l'intérieur du périmètre de la déclaration d'utilité publique,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BAFU/2020-0081 du 23 octobre 2020 portant prorogation de déclaration d'utilité publique du projet du prolongement du Tramway de l'agglomération genevoise entre Palettes (Canton de Genève) et Saint-Julien-en-Genevois,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'acquisition par la Communauté de Communes du Genevois d'une emprise de la parcelle cadastrée AL0206, d'une superficie de 324 m² située sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, pour permettre la réalisation des continuités piétonnes et cyclables dans le cadre des travaux du tramway, pour un montant de 116 830 €, à la COPROPRIETE LE PARC DU BOIS GENTIL, représentée par le Syndic de Copropriété CITYA HAUTE-SAVOIE, situé au 8 Avenue du Ternier à SAINT JULIEN EN GENEVOIS (74160).

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram- exercice 2021 – chapitre 21.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces annexes.

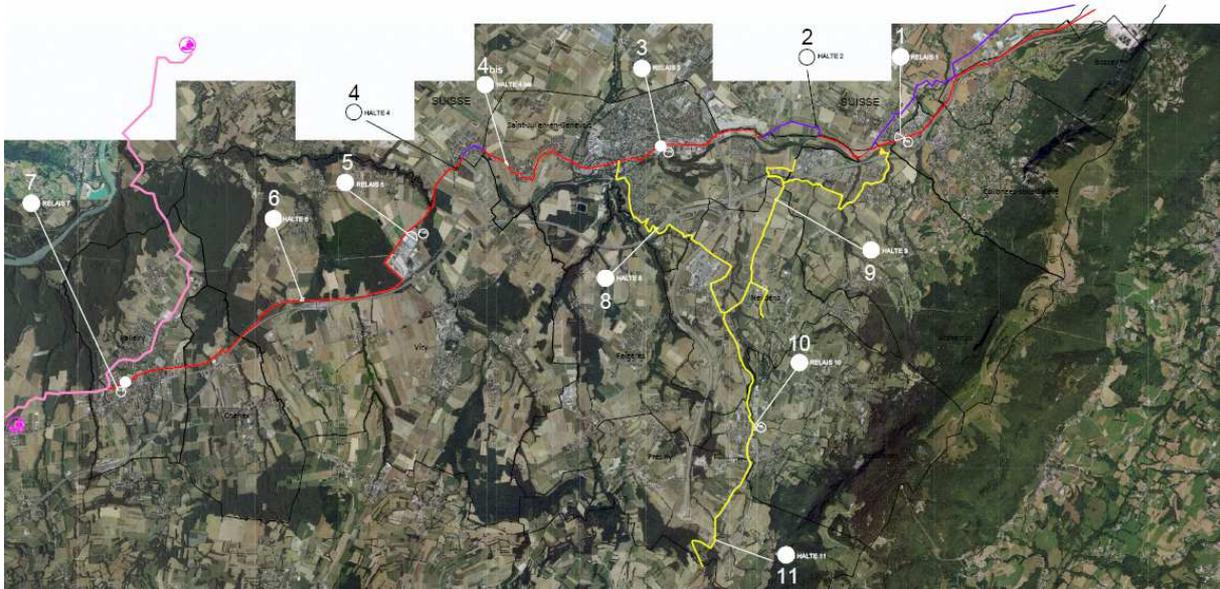
Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

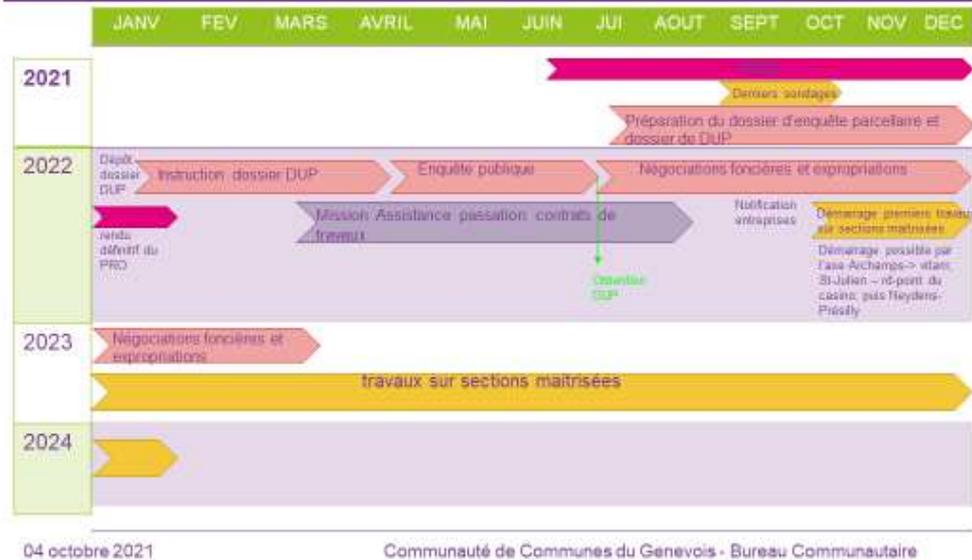
Arrivée J Bouchet.

V. Information/débat (suite)

1. Point d'avancement Viarhône



Planning Axes Nord-Sud



04 octobre 2021

Communauté de Communes du Genevois - Bureau Communautaire

30

E Rosay souhaite savoir si la Viarhônga sera uniquement dédiée au vélo ou bien si le tronçon sera également emprunté par les tracteurs. Dans ce dernier cas le cahier des charges doit être bien défini pour que la voie puisse supporter des véhicules lourds.

H Ben Ameer répond qu'effectivement il est prévu des fondations lourdes. Les agriculteurs ont été intégrés à la réflexion notamment pour traiter les traversées de voies.

A Magnin souligne que ces ouvrages sont très attendus par la population. Il sera nécessaire de largement communiquer lorsqu'ils seront opérationnels.

PJ Crastes rappelle que le projet Viarhônga entre Viry et Valleiry avait été conçu à la base le long de la route départementale mais du fait des règles de sécurité imposées par le Département il a été déplacé le long de la voie ferrée. Néanmoins le Département, depuis une année ou deux, évolue et commence à revoir sa position sur les aménagements modes doux.

Il ajoute que lors de la commission mobilité du mois de juin chaque commune a été invitée à expliquer l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma mode doux. Il est proposé de saisir à court terme le Département pour faire remonter les projets des communes afin de faciliter le traitement de la partie départementale hors communes.

J Bouchet précise qu'un courriel va être adressé aux membres de la commission mobilité, aux maires ainsi qu'aux DGS pour transmettre de manière globale les demandes au Département.

F Benoit observe qu'avec l'arrivée du collège un travail est en cours sur la circulation le long de la voie départementale 1206. Il est proposé de faire un schéma directeur de mobilité à l'échelle du Vuache, pour une meilleure continuité dans les projets. Dans le cadre des mobilités douces, deux passages sous voie sont prévus (ferrée et routière) et les communes seules ne pourront les porter sans financements autres.

E Rosay souligne que le Département n'est pas fermé à la discussion, Dingy en a fait l'expérience pour un projet qu'elle souhaite développer sur son territoire.

M Mermin signale que les communes de Viry, Jonzier et Vers feront une demande commune de subvention pour un projet inscrit au schéma directeur.

VI. Divers

1. France Services : permanences itinérantes et portage financier

- Ouverture d'une maison France Services début 2022 dans des locaux à la sous-préfecture de Saint-Julien
- Pour assurer la fonction d'accueil, recrutement de 2 agents (employeur : Ville de Saint-Julien) sur un plein temps (35h)
- Prise en charge financière : 30 K€ / an de l'Etat et 30 K€ / an du Département
- Temps de travail : 24h dédiées à l'accueil France Services avec +/- 3 à 4h pour gestion back office et formation ; 7 à 8h / agent pouvant être consacrées à mettre en œuvre des permanences « itinérantes » au sein des communes
- Pistes de réflexion pour prise de décision de principe :
 - 2 permanences de 3h/4h par semaine et par agent
 - permanences sur quelles communes, à quelle fréquence, sur quel site (conditions matérielles et logistiques à prévoir)
 - portage financier : service pour le territoire, porté par la CCG – conventionnement à passer avec la Ville de Saint-Julien pour remboursement des frais engagés (dépenses de personnel et frais de fonctionnement)

Les opérateurs au sein de France Services sont les suivants : Pôle Emploi, MSA, La Poste, CARSAT, CPAM, CAF, centre des impôts.

F De Viry indique que la commune travaille sur un projet de conciergerie qui accueillera également l'activité postale. Il serait intéressant qu'un accueil France Services complète cette offre.

A Magnin évoque l'intérêt de déterminer les points d'accueil itinérants selon les bassins de vie, et de limiter les sites pour avoir des présences plus fréquentes. Valleiry est également prête à accueillir un point d'accueil.

PJ Crastes note qu'il est effectivement souhaitable d'avoir des lieux lisibles ; il convient de retenir une méthode pour cela : faut-il retenir les bourgs uniquement ?

Se portent candidats pour accueillir les itinérances France Services : Viry, Valleiry, Collonges, Beaumont, Archamps.

PJ Crastes propose de faire un test sur les bourgs pendant 2 mois puis de tirer un bilan.

E Rosay souligne la nécessité de largement communiquer auprès des habitants sur ce service qui leur est mis à disposition.

JC Guillon rappelle que les itinérances peuvent avoir lieu car la ville-centre a donné son accord pour décentraliser une partie des services qui seront situés dans les locaux de la Sous-Préfecture.

2. Stratégie de communication – association des élus du Bureau

A Magnin précise que la prochaine commission communication qui se tiendra le 18 octobre sera ouverte aux membres du Bureau.

Seront abordées les questions de communication sur les éléments phares du mandat et le projet de territoire, et la refonte du logo.

J Bouchet observe que la communauté pourrait passer durant le mandat en communauté d'agglomération, avec peut-être un changement de nom. Il convient d'anticiper cela.

PJ Crastes rappelle qu'une intercommunalité, pour évoluer en communauté d'agglomération doit comporter une ville de plus de 15 000 habitants et avoir plus de 50 000 habitants sur le territoire. Il précise que les compétences sont quasiment les mêmes entre communauté de communes et communauté d'agglomération, hormis la politique de la ville. Il conviendra de voir s'il y a un intérêt financier.

3. Bureau en commune le 15 novembre prochain

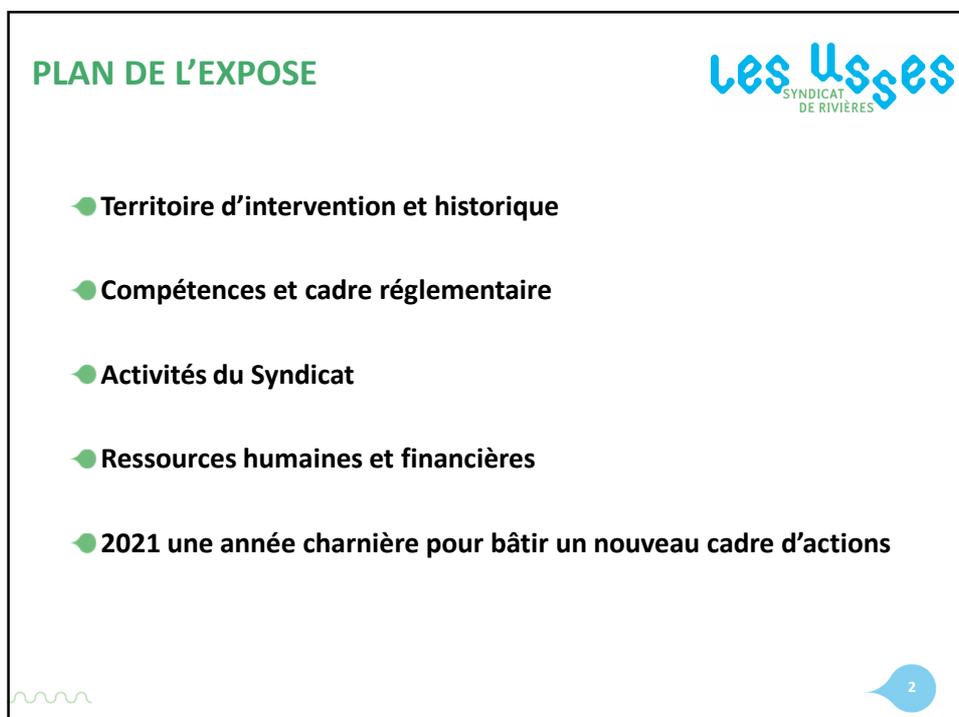
PJ Crastes note que ce Bureau sera suivi d'une conférence des Maires, ce qui n'est pas opportun pour l'organiser en commune.

Il demande qu'une réorganisation du planning soit menée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 13 octobre 2021.

Vu par le Président



Territoire d'intervention et historique



- **Forte dynamique démographique (+2,5%/an) périphérie de Genève**
- **Activité économique prédominante : agriculture 1/3 du territoire** : élevage laitier et productions végétales spécialisées (pommes, poires, vignes)
- **Prédominance des espaces naturels** : 50% du territoire couvert par la forêt et les milieux naturels



310 KM²
35 000 HABITANTS

300 KM DE COURS D'EAU

48 COMMUNES

BASSIN VERSANT :
espace drainé par un cours d'eau et ses affluents vers un même point de convergence appelé exutoire.

3

Gouvernance du Syndicat



Un Comité de Rivières :
Instance de concertation représentant tous les intérêts liés au milieu aquatique et à la ressource en eau du bassin versant (citoyens, agriculteurs, collectivités, industriels, associations, Agence de l'eau, Service de l'Etat, Département...)

Répartition du nombre de délégués par EPCI membre

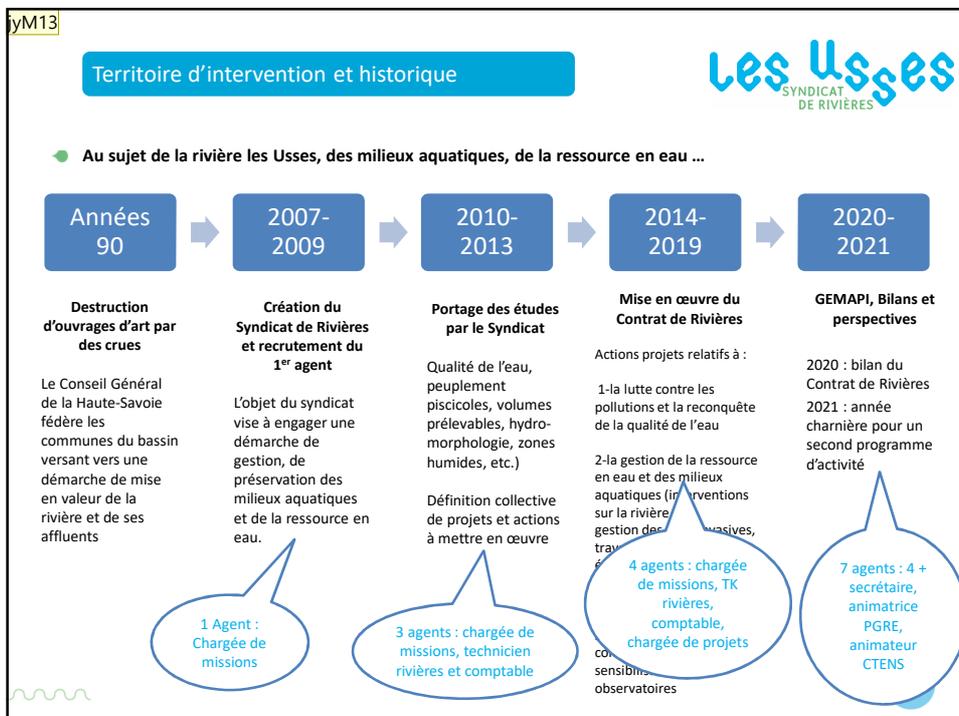
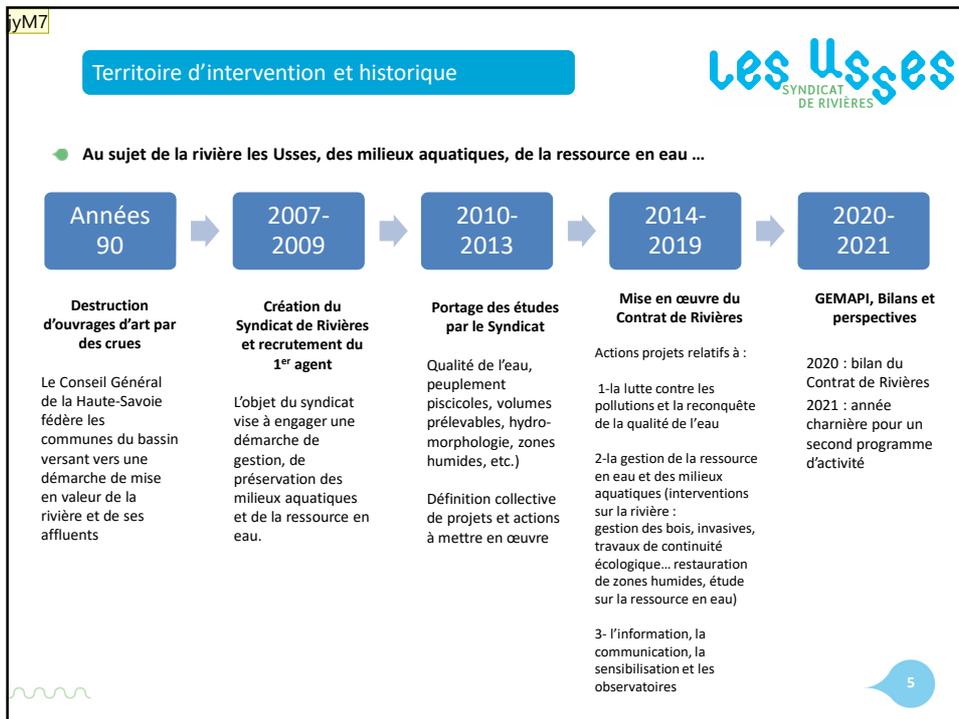


1 Président : Jean-Yves Mâchard (CCUR)
Instance de gouvernance, RH, Etudes et Travaux Stratégiques, Maitrise foncière rivières

2 Vice-Présidents :
Patrice Primault (CCPC)
Observatoires et Plan de Gestion Ressource en Eau
Jacqueline Ceccon (CCFU)
Zones Humides, Maitrise foncière zones humides, Communication et Participation Citoyenne

Membres du bureau :
Rémi Lafond (CCG) : Entretien rivières, Invasives, continuité écologique
Henri Chaumontet (GA) : Zones humides en binôme avec J. Ceccon et O. Montant
Sylvia Dusonchet (SRB) : Patrimoine lié à l'eau et Classes d'eau (sensibilisation des scolaires)
Odile Montant : Plateau des Bornes
Hervé Bouëdec : Natura 2000

3

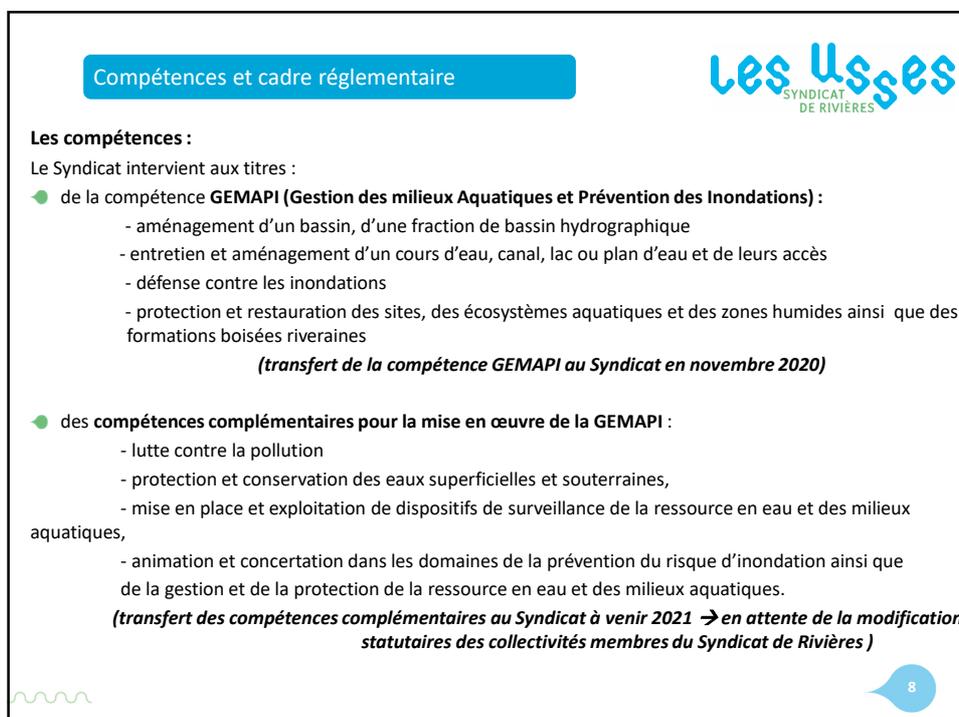


Diapositive 5

jyM7 on pourrait pas essayer de mettre le nbre d'agents en bas de chaque année pour montrer la montée en personnel du Syndicat
jean-yves Mâchard; 24/05/2021

Diapositive 6

jyM13 on pourrait pas essayer de mettre le nbre d'agents en bas de chaque année pour montrer la montée en personnel du Syndicat
jean-yves Mâchard; 24/05/2021



Les UsseS
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

Compétences et cadre réglementaire

Deux motifs d'intervention du Syndicat de Rivières :

- 1-L'intérêt général = désigne les intérêts, valeurs ou objectifs qui sont recherchés par la Collectivité
- 2-L'urgence = lorsque ces intérêts, valeurs ou objectifs sont menacés par un péril imminent, le motif d'urgence peut alors être invoqué

↓

L'intérêt général et le caractère d'urgence sont appréciés par la collectivité et ils doivent :

- être mobilisés **en concordance avec le SDAGE** (Rhône Méditerranée), document de cadrage de l'action en lien avec le bon état des eaux
- faire l'objet d'un **encadrement réglementaire** : Déclaration d'Intérêt Général, Déclaration d'Utilité Publique, accord des propriétaires, etc.




9

Les UsseS
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

Activités du Syndicat depuis 2014

- **Restaurer le bon état écologique des milieux aquatiques**

1 GARANTIR LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS ET SÉDIMENTS

Les UsseS et ses affluents présentent divers obstacles (seuils, passages à gué...) répertoriés par l'État. En les enlevant et en réaménageant le lit de la rivière, nous permettons aux poissons de circuler librement et aux sédiments de transiter. L'équilibre écologique d'un cours d'eau est dépendant de la liberté de mouvement des éléments (eau, sédiments, poissons...) qui le composent. Le seuil de Chosal, celui de Châtel... sont quelques-unes des actions dites de continuité écologique qui ont été menées.



2 RESTAURER LES ZONES HUMIDES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Plus de 300 zones humides (environ 630 ha) ont été répertoriées sur le bassin versant des UsseS. Outre leur rôle de réservoir de biodiversité, les zones humides ont des fonctions de régulation des débits (rôle de tampon en hautes eaux et de soutien d'étiage en basses eaux), et de filtration des eaux. Nous intervenons sur les zones humides jouant un rôle hydraulique et jugées prioritaires. À titre d'exemple, nous avons restauré la zone humide Les Mouilles (commune du Sappey) en réalisant des travaux de régénération de la végétation pour éviter que le marais ne se ferme.



10



Activités du Syndicat depuis 2014

● Sensibiliser et communiquer autour des enjeux liés à l'eau

3 IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La présence de nappes d'eaux souterraines discontinues et de faibles volumes font du bassin versant des UsseS un territoire déficitaire sur le plan de la quantité d'eau disponible pour satisfaire l'ensemble des besoins (domestiques, agricoles, industriels, milieux aquatiques).

Les citoyens sont les premiers consommateurs d'eau. Pour les sensibiliser et en faire des acteurs de la préservation de la ressource en eau, le Comité de rivières a souhaité les impliquer dans la gestion de la ressource en eau. Grâce à diverses animations (démarche Alerte à Malib'UsseS), les citoyens ont ainsi été sensibilisés à la problématique et ont proposé des projets d'économie d'eau.




4 SENSIBILISER LES FUTURS CITOYENS : LES CLASSES D'EAU DES USSE S

À destination des élèves, ce dispositif de sensibilisation vise à recréer un lien fort entre les citoyens en devenir et leur environnement de proximité. Accompagnés de leurs professeurs, les élèves découvrent pendant une semaine l'une des problématiques du territoire : le fonctionnement de la rivière, la biodiversité, le manque d'eau, la qualité de l'eau.

Avec l'appui de diverses associations partenaires, nous avons édité 4 livrets pédagogiques. Ils sont téléchargeables sur rivières-usse.com.




11



Activités du Syndicat depuis 2014

● Entretien la rivière et préserver la biodiversité alluviale

5 L'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE POUR PRÉVENIR LES DÉGÂTS LORS DE CRUES

L'abandon de l'entretien des berges boisées par les propriétaires favorise la dégradation des ripisylves et peut constituer un risque pour les biens et les personnes lors de crues. La présence de bois mort dans les cours d'eau peut, en cas d'accumulation, former des bouchons hydrauliques à proximité de zones sensibles (ponts, habitations, routes...).

- Nous intervenons en prévention : coupes du bois menaçant de tomber dans le cours d'eau, régénération des peuplements...
- Nous menons des actions curatives telles que l'enlèvement de bois morts du lit de la rivière avant les périodes de hautes eaux.




6 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN LUTTANT CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Renouées, solidages, balsamines de l'Himalaya... sont quelques-unes des espèces invasives présentes sur le territoire. La présence accrue de ces dernières a des conséquences sur la biodiversité, la banalisation des paysages, l'érosion des berges...

Nous limitons leur propagation et évitons l'envasement de l'amont du bassin versant (notamment par les renouées). Différentes techniques sont employées : manuelles (arrachage, fauchage, bâchage...) et mécanique (décontamination des terres par criblage). Des expérimentations sont en cours dans le cadre du projet de recherche-action INTERREG.





12

Activités du Syndicat depuis 2014



● A destination des élus ...



2015 : Séminaire élus sur le PGRI



2017 : journée technique pour les élus sur la réglementation des milieux aquatiques

● 8 mai 2016 : signature officielle des chartes 0 pesticide à Frangy

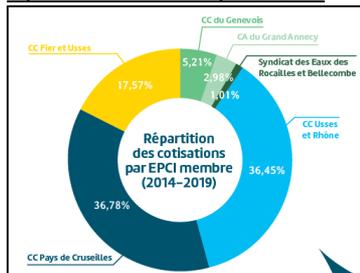
En présence de Mme Virginie DUBY-MULLER, Députée 74 et de M. le Secrétaire Général de la Sous Préfecture.



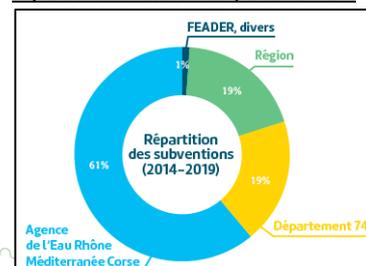
Ressources humaines et financières



Répartition des cotisations par membre :



Répartition des subventions par financeurs :



Le personnel en 2021:



- Aurélie RADDE : pilotage stratégique et coordination du syndicat, communication, remplacée par Fanny SEYVE
- Nathalie BOUSSION / Jacqueline MUDRY: gestion comptable et financière du syndicat
- Régine JOURNOUD : secrétariat, administration
- Fanny SEYVE / Lucie CHARLES : zones-humides, Natura 2000 et patrimoine remplacée par Lucie CHARLES
- Julie AUBERT-MOULIN : travaux et entretien rivières
- Pauline CHEVASSU CASTRILLON : suivi du milieux aquatiques, ressource en eau (PGRE)
- Arthur ISSARTEL : CTENS Plateau des Bornes, sensibilisation auprès des scolaires

Ressources financières



Bon à savoir :

- Le **montant des contributions** des collectivités membres est établi au regard du **programme d'actions** à venir. Il s'agit d'un **reste à charge, déduction faite des subventions publiques**. Ce reste à charge est partagé entre les membres selon une clé de répartition, calculée au prorata des superficies et du nombre d'habitants du bassin versant.
- Pour assurer leur **cotisation**, les EPCI membres utilisent soit la **taxe GEMAPI**, soit leurs **budgets généraux**
- Sur la période 2014-2019, le montant total des contributions est de **272 400 €/an**, soit 9€/habitant. Cette part d'autofinancement a été évalué à **29 %**.

L'utilisation du budget :

- **Frais liés au fonctionnement de la structure** : charge de personnel, frais de logistique courants (informatique, mobilier...) = 8% entre 2014 et 2019
- **Dépenses de fonctionnement** : rassemblent la quasi-totalité des travaux d'entretien et de restauration menés par le Syndicat en rivières / en zones-humides... = **¼ des dépenses du Syndicat (règles comptables et fiscales qui obligent le classement des travaux en section de fonctionnement)**
- **Dépenses d'investissement** : rassemblent les travaux sur des ouvrages en rivières (démolition de seuils...) = **¼ des dépenses du Syndicat (règles comptables et fiscales qui obligent le classement des travaux en section d'investissement)**


15

2021 : année charnière



LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE A SURMONTER...

- **Adaptation au changement climatique**
- **Pérenniser, préserver et partager la ressource en eau**
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques (rivières, mares, zones humides, etc.)**
- **Accueillir une nouvelle population**
- **Préserver et pérenniser les activités économiques dont l'agriculture**

LES GRANDS AXES D' ACTIONS DU SYNDICAT

- **Manque d'eau**
- **Zones Humides**
- **Entretien de la Rivières**
- **Gestion sédimentaire**
- **Continuité piscicole et abreuvoirs**
- **Sensibiliser et communiquer auprès de plusieurs publics**
- **Maitrise foncière**
- **Observatoires de la rivière**


16

2021 : année charnière

Les UsseS
SYNDICAT DE RIVIÈRES

Cependant, il y a encore des idées reçues sur le Syndicat et ses actions...

« *Nous avons la chance en Haute-Savoie de posséder suffisamment de ressource en eau pour satisfaire notre population, en prenant en compte son évolution* »
Un élu du territoire

« *Le Syndicat réglemente certaines activités* » ou « *Le Syndicat nous empêche de* » :

→ Le Syndicat n'a pas de pouvoir réglementaire, ne peut pas émettre de sanction administrative. Le Syndicat accompagne, conseille, rappelle les cadres réglementaires comme la Loi sur l'eau de 2006, la liste préfectorale des incidences Natura 2000 de 2014, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, etc.

17



2021 : année charnière

Les Usse
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

Dans la continuité des actions précédentes et en lien avec les nouvelles évolutions organisationnelles et réglementaires du territoire...



PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

- ◆ Schéma territorial de Gestion et d'Economie de la Ressource en Eau
- ◆ Mesures et suivi des débits et des prélèvements
- ◆ Priorisation des zones-humides à restaurer
- ◆ Stratégie pluviale / gestion des eaux de ruissellements
- ◆ Poursuite de la participation citoyenne

Travaux en rivières : restauration de la dynamique sédimentaire (Bonlieu), continuité (Fornant)...

Stratégie de gestion de la ripisylve et des invasives

Stratégie de restauration des zones humides

Information, communication, sensibilisation

Maitrise foncière : des parcelles stratégiques pour le bassin versant : zone de proximité de travaux, aval des Usse, zones-humides

Mesures et suivi des indicateurs de bon état (faune piscicole, qualité, morphologie...)

19

2021 : année charnière

Les Usse
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

Changement de nom ...

Le SMECRU devient

Syr'Usse

Syndicat de Rivières les Usse

Les Usse
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

20

